# Province de Québec Ville de Saint-Philippe

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à la salle du conseil de l'édifice situé au 2750, route Édouard-VII, le 17 janvier 2017, à 19h30, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Madame la conseillère Manon-Josée

D'Auteuil

Monsieur le conseiller Jocelyn Bouillon Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne Madame la conseillère Johanne Beaulac Madame la conseillère Sylvie Messier Monsieur le conseiller Denis Mayrand

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Lise Martin

Sont aussi présents : Madame Manon Thériault, greffière

Monsieur Martin Lelièvre, directeur général

Après un moment de recueillement, la mairesse ouvre la séance à 19h31.

# ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE du 17 janvier 2017, 19h30

- 1. ORDRE DU JOUR
  - 1.1 Approbation Ordre du jour
- 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
  - 2.1 Approbation des procès-verbaux des dernières séances
  - 2.2 Autorisation de dépenses Participation aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) Année 2017
  - 2.3 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ
  - 2.4 Appui Regroupement des offices municipaux d'habitation des villes de La Prairie, Saint-Constant, Delson, Sainte-Catherine et Mercier
  - 2.5 Appui aux agriculteurs et à l'Union des producteurs agricoles (UPA) Remboursement des taxes municipales sur usage agricole
  - 2.6 Adoption Règlement numéro 325-3 modifiant le règlement

- numéro 325 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre afin de modifier les dispositions concernant l'entreposage des véhicules
- 2.7 Adoption Règlement numéro 2000 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2017
- 2.8 Participation au Regroupement d'achat en commun en assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec
- 2.9 Avis de retrait de la Mutuelle des municipalités du Québec

#### 3. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

- 3.1 Politique de conditions de travail des cadres Adoption de la grille salariale 2017
- 3.2 Embauche Professeurs/animateurs Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire Hiver 2016-2017
- 3.3 Autorisation de signature Contrat de travail de la greffière
- 3.4 Fin de la période d'essai de Jean-Charles Duchainy

### 4. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 4.1 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois
- 4.2 Approbation des comptes à payer du mois
- 4.3 Approbation Dépenses incompressibles Année 2017
- 4.4 Résolution de concordance Règlements d'emprunt numéros 339, 398 et 417
- 4.5 Résolution de courte échéance Règlements d'emprunt numéros 339, 398 et 417
- 4.6 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques Règlements d'emprunt numéros 339, 398 et 417

## 5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Autorisation de signature Demande d'aide financière Ministère du Développement des ressources humaines du Canada Emploi d'été Canada
- 5.2 Autorisation de signature Demande d'aide financière Fonds de développement des communautés rurales de Roussillon Appel de projets 2016
- 5.3 Autorisation de signature Entente Corporation Bistro 4G

(Maison des Jeunes Le Repère) - Année 2017

- 5.4 Autorisation de signature Demande d'aide financière Entente régionale en médiation culturelle
- 5.5 Demande de soutien financier Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes Centre de femmes L'Éclaircie
- 6. GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS
- 7. SÉCURITÉ INCENDIE
- 8. PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
  - 8.1 Dérogation mineure DM-2016-126 31-31A, rue France lot 4 884 736 (lots projetés 5 988 864 et 5 988 865) Superficie et largeur des lots
  - 8.2 Approbation Recommandations Comité consultatif d'urbanisme (CCU) Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
  - 8.3 Avis de modification Schéma d'aménagement et du développement durable de la MRC Roussillon
  - 9.1.Varia
  - 9.2.Informations de madame la mairesse
  - 9.3. Questions des gens de la salle
  - 9.4.Levée de la séance
    - 9.4.1Levée de la séance

# ORDRE DU JOUR

# 17-01-001 Approbation - Ordre du jour

Il est proposé par Jocelyn Bouillon appuyé par Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance ordinaire.

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

17-01-002 Approbation des procès-verbaux des dernières séances

Il est proposé par Johanne Beaulac appuyé par Denis Mayrand et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2016 et de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016.

# 17-01-003 <u>Autorisation de dépenses - Participation aux assises</u> <u>annuelles de l'Union des municipalités du Québec</u> (UMQ) – Année 2017

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de Saint-Philippe d'être représentée lors des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT QUE cet événement offre des activités de perfectionnement et des conférences sur les sujets d'actualité reliés au monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE les Assises annuelles se dérouleront à Montréal, les 4 et 5 mai 2017;

#### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Denis Mayrand appuyé par Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Lise Martin, mairesse, mesdames Johanne Beaulac, Manon-Josée D'Auteuil et Sylvie Messier, conseillères municipales, messieurs Jocelyn Bouillon, Vincent Lanteigne et Denis Mayrand, conseillers municipaux, ainsi que le directeur général, monsieur Martin Lelièvre, à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Le coût de l'inscription est de 775 \$ par membre, taxes non incluses.

D'autoriser la directrice du Service de la trésorerie et des finances à rembourser aux représentants de la Ville, les frais de déplacement et tous autres frais relatifs à la tenue des assises annuelles, sur présentation des pièces justificatives.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 110 00 332.

# 17-01-004 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

#### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par Jocelyn Bouillon appuyé par Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat.

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année pour une période maximale de cinq ans.

QUE la Ville s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres.

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

QUE la Ville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville.

# 17-01-005 Appui - Regroupement des offices municipaux d'habitation des villes de La Prairie, Saint-Constant, Delson, Sainte-Catherine et Mercier

CONSIDÉRANT QUE les Offices municipaux d'habitation des villes de La Prairie, Saint-Constant, Delson, Sainte-Catherine et Mercier souhaitent se regrouper;

CONSIDÉRANT QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux desdites villes un plan d'affaires et une fiche synoptique et que les conseils municipaux ont manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe juge opportun d'appuyer cette démarche de regroupement;

CONSIDÉRANT QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la société d'habitation du Québec* (L.R.Q., c. S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement, selon les termes et conditions d'une entente de regroupement à intervenir;

### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par Johanne Beaulac appuyé par Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la Ville de Saint-Philippe donne son appui au projet

de regroupement des Offices municipaux d'habitation des villes de La Prairie, Saint-Constant, Delson, Sainte-Catherine et Mercier.

# 17-01-006 Appui aux agriculteurs et à l'Union des producteurs agricoles (UPA) - Remboursement des taxes municipales sur usage agricole

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a décrété, le 26 juin 2014, des modifications au Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations;

CONSIDÉRANT QUE dans la foulée de la course à la rationalisation des dépenses de l'État, le gouvernement du Québec a annoncé son intention de procéder à une réforme administrative du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA);

CONSIDÉRANT QUE la réforme projetée modifie plusieurs éléments financiers du programme, dont la fixation à 78% du taux de remboursement des taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE par le biais de cette réforme, le gouvernement compte faire des gains administratifs de 1.5 million par année;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel qu'une réflexion importante soit faite sur la réalité actuelle que vit le monde agricole et qu'il faudra procéder par la suite à une réforme qui en tiendra compte;

CONSIDÉRANT l'augmentation importante de la valeur des terres agricoles, en grande partie due à la spéculation des grands propriétaires et de la tendance à la concentration de cette activité économique en peu de mains:

CONSIDÉRANT QU'il devient urgent de protéger les entreprises agricoles familiales, de favoriser la relève et de leur assurer une saine compétition;

CONSIDÉRANT QUE l'agriculture constitue un secteur économique de grande importance pour le Québec et que chaque Québécois et Québécoise contribue par le biais de ses impôts au programme (PCTFA);

CONSIDÉRANT QUE le désengagement de l'état dans ce programme de crédit de taxes foncières agricoles a pour effet que les producteurs agricoles cherchent des compensations financières auprès de leurs municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'agriculture doit être soutenue par tous les contribuables du Québec et qu'un effort additionnel ne doit pas être demandé aux contribuables des municipalités rurales agricoles;

CONSIDÉRANT l'importance du dossier dans sa totalité;

# **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Manon-Josée D'Auteuil appuyé par Johanne Beaulac et résolu à l'unanimité de demander au gouvernement :

De suspendre sa réforme administrative dont l'entrée en vigueur est prévue le 1er janvier 2017.

De travailler avec les associations qui représentent les producteurs agricoles, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec afin de mettre en place une réforme négociée et acceptable.

De répartir l'aide gouvernementale (PCTFA) de façon équitable afin de favoriser la compétitivité, le développement du secteur agricole et la relève.

De ne pas faire assumer aux agriculteurs et aux contribuables des municipalités rurales agricoles les impacts financiers d'une gestion inadaptée du programme actuel de crédit de taxes foncières agricoles.

Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil quitte la salle du conseil avant l'étude du prochain sujet.

17-01-007 Adoption - Règlement numéro 325-3 modifiant le règlement numéro 325 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre afin de modifier les dispositions concernant l'entreposage des véhicules

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 13 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le règlement au moins deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

# **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par Johanne Beaulac appuyé par Denis Mayrand et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 325-3 modifiant le règlement numéro 325 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre afin de modifier les dispositions concernant l'entreposage des véhicules.

# 17-01-008 Adoption - Règlement numéro 2000 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2017

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 13 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu le règlement au moins deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par Denis Mayrand et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 2000 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2017.

Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil est de retour pour l'étude du prochain sujet.

# 17-01-009 <u>Participation au Regroupement d'achat en commun en assurances de dommages de l'Union des municipalités</u> du Québec

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Saint-Philippe souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et l'un de ses regroupements, pour l'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que de services de consultant et de gestionnaire de risques de l'UMQ;

#### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par Vincent Lanteigne appuyé par Denis Mayrand et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Saint-Philippe joigne par les présentes l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue du lancement d'un appel d'offres public en assurances de dommages, à octroyer pour une mise en vigueur à compter du 12 février 2018.

QUE la Ville de Saint-Philippe s'engage à verser, en guise d'honoraires à l'UMQ, un montant annuel correspondant à 1 % des primes payées, le tout taxes en sus.

QUE la Ville de Saint-Philippe autorise l'Union des municipalités du Québec, dans l'éventualité de la mise sur pied d'un fonds de garantie aux fins des présentes, à conserver les revenus d'intérêts générés par le placement du fonds assumé par la municipalité, en guise d'honoraires pour la surveillance des opérations de l'assureur et la gestion dudit fonds.

QUE la Ville de Saint-Philippe mandate aussi par les présentes le gestionnaire de risques de l'UMQ et de l'un de ses regroupements en ces matières, soit la société Fidema Groupe conseils inc., pour un montant n'excédant pas 2 500 \$ taxes en sus.

QUE la Ville de Saint-Philippe autorise enfin la mairesse ou le maire suppléant et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents pour donner effet aux présentes.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 130 00 499.

# 17-01-010 <u>Avis de retrait de la Mutuelle des municipalités du</u> Québec

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Philippe est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que des offres d'assurances pour les mêmes couvertures ont été présentées aux représentants de la Ville et que celles-ci s'avèrent très avantageuses;

CONSIDÉRANT que si la Ville désire se retirer de la Mutuelle des municipalités du Québec à compter du 12 février 2018, elle doit donner au conseil d'administration ainsi qu'à l'Autorité des marchés financiers (AMF) un avis préalable de douze mois;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite signifier à la Mutuelle des municipalités du Québec ainsi qu'à l'Autorité des marchés financiers (AMF) son intention de se retirer de ce regroupement à compter de février 2018 sans toutefois que cette décision soit définitive pour la Ville;

#### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par Vincent Lanteigne appuyé par Denis Mayrand et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal, par la présente résolution, donne avis au conseil d'administration de la Mutuelle des municipalités du Québec ainsi qu'à l'Autorité des marchés financiers (AMF) de son éventuel retrait de la Mutuelle des municipalités du Québec.

QUE la greffière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Philippe, tout document visant à donner effet à la présente.

#### RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

# 17-01-011 Politique de conditions de travail des cadres - Adoption de la grille salariale 2017

Il est proposé par Denis Mayrand appuyé par Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'adopter la grille salariale du personnel cadre pour l'année 2017 jointe à présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette nouvelle grille fait également partie intégrante de la Politique de conditions de travail et de support à la vie professionnelle des employés-cadres en vigueur.

# 17-01-012 Embauche – Professeurs/animateurs – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Hiver 2016-2017

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par Jocelyn Bouillon appuyé par Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'embaucher les personnes suivantes à titre de professeurs/animateurs pour les activités de l'hiver 2016-2017, le tout selon les tarifs horaire prévus à l'échelle salariale des professeurs/animateurs et des camps de jour pour l'année 2017:

Cours/activité	Professeur/animateur	Échelon
Tonus et étirements	Sylvie Théroux	5
Zumba	Iona Gaucher	2
Karaté	Luc Daigneault	5
Yoga	Joëlle Leclair	1
Espagnol	Maria Luisa Torres	2
Badminton/pickleball/patinoire	Mathieu Sylvestre	1
Patinoire	Alexander Raymond	1
Patinoire	Andrew Renaud	1

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires 02 710 00 112 et 02 730 00 113.

# 17-01-013 <u>Autorisation de signature - Contrat de travail de la greffière</u>

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail établissant les conditions de travail et la rémunération de madame Manon Thériault, au poste de greffière et directrice du Service du greffe et des affaires juridiques.

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Thériault soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 140 00 111.

# 17-01-014 Fin de la période d'essai de Jean-Charles Duchainy

CONSIDÉRANT QUE suivant la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345, un employé en période d'essai est assujetti à une période probatoire de 960 heures de service continu à compter de sa date d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Duchainy été embauché le 19 septembre 2016 en vertu de la résolution numéro 16-09-234;

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai de monsieur Duchainy se termine le ou vers 16 février 2017;

CONSIDÉRANT QU'il a fait l'objet d'une évaluation de rendement confirmant qu'il ne rencontre pas les exigences du poste;

#### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par Denis Mayrand appuyé par Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité de mettre fin à l'emploi de monsieur Jean-Charles Duchainy en date de la présente résolution.

## FINANCES ET TRÉSORERIE

# 17-01-015 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des chèques émis remise en copie à chacun des membres du conseil;

# **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par Johanne Beaulac et résolu à l'unanimité d'entériner la liste des chèques émis du 1er décembre 2016 au 6 janvier 2017, tel que décrit ci-après :

DATE	NOS CHÈQUES	MONTANTS
2016-12-01	M 213 et	97 179,42 \$
	33804 à 33829	
2016-12-08	M 214 à M 215 et	77 356, 56 \$
	33830 à 33925	
2016-12-15	M 216 à M 217 et	41 235,31 \$
	34011 à 34023	
2016-12-21	34024 à 34073	7 424, 79 \$
2016-12-22	M 218 à M 221 et	115 528,84 \$
	34074 à 34088	
2017-01-01	34089 à 34090	10 009,15 \$
2017-01-06	M 222 et	26 738,34 \$
	34091 à 34097	
TOTAL		375 472,41 \$

# 17-01-016 Approbation des comptes à payer du mois

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la directrice du Service des finances et de la trésorerie de la Ville concernant la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes à payer remise en copie à chacun des membres du conseil;

### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par Johanne Beaulac et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer suivants :

LISTE #	MOIS	RÈGLEMENT D'EMPRUNT	MONTANT	СОМРТЕ	NUMÉROS DE CHÈQUES
1	2016-12 et 2017-01		293 364,96 \$ 7 333,53 \$		34132 à 34255
2	2016-12	Règlement 397	432 284,85 \$	FDI	45 à 50
TOTAL			732 983,34 \$		

QUE les comptes à payer sont payables par chèques, tel que ci-haut décrit;

QUE la directrice du Service des finances et de la trésorerie soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes à même les disponibilités budgétaires.

#### 17-01-017 Approbation – Dépenses incompressibles – Année 2017

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2017 par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses sont incompressibles et que des crédits sont disponibles pour l'année 2017;

#### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par Vincent Lanteigne appuyé par Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice du Service des finances et de la trésorerie, ou en cas d'incapacité d'agir, le directeur général à effectuer le paiement, en temps opportun, des dépenses incompressibles listées ci-dessous:

- Adhésions et cotisations à des associations;
- Cachet des animateurs ponctuels et des artistes au service des loisirs;
- Contrat de location d'équipements, de véhicules et d'immeubles;
- Cotisations de l'employeur;
- Dépenses de petite caisse;
- Dépôt demandé sur contrat signé;
- Entretien ménager;
- Électricité;
- Ententes intermunicipales;
- Fonds de l'information financière;
- Frais de financement;
- Frais de formation;
- Frais de la SOCAN;
- Intervention et Multi-Caserne du Service de sécurité incendie;
- Paiement des cartes de crédit;
- Quotes-parts des dépenses municipales;
- Rémunération du personnel et des élus;
- Soutien informatique;
- Transport et communication;
- Tout contrat autorisé par résolution, selon les modalités de paiement prévues audit contrat.

# 17-01-018 Résolution de concordance - Règlements d'emprunt numéros 339, 398 et 417

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, laVille de Saint-Philippe souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 489 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
339	112 200 \$
398	501 000 \$
417	3 875 800 \$

CONSIDÉRANT QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

#### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par Johanne Beaulac appuyé par Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité:

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé cidessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 489 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 31 janvier 2017.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice du Service des finances et de la trésorerie ou le directeur général à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DES BERGES DE ROUSSILLON 296 VOIE DE LA DESSERTE ROUTE 132 ST-CONSTANT, QC J5A 2C9

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 31 janvier et le 31 juillet de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

QUE les obligations soient signées par la mairesse ou, en son absence, par le maire suppléant et la directrice du Service des finances et de la

trésorerie, ou, en son absence, par le directeur général. La Ville de Saint-Philippe, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

# 17-01-019 Résolution de courte échéance - Règlements d'emprunt numéros 339, 398 et 417

Il est proposé par Vincent Lanteigne appuyé par Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 489 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 339, 398 et 417, la Ville de Saint Philippe émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est à dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 31 janvier 2017); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 398 et 417, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

# 17-01-020 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques - Règlements d'emprunt numéros 339, 398 et 417

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 339, 398 et 417, la Ville de Saint Philippe souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint Philippe a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 31 janvier 2017, au montant de 4 489 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande, la Ville de Saint Philippe a reçu les soumissions détaillées ci dessous:

1- FINANCIÈRE	BANQUE NATION	NALE INC.		
189 000 \$		1,25000%		2018
194 000 \$		1,45000%		2019
199 000 \$		1,70000%		2020
205 000 \$		1,90000%		2021
3 702 000 \$		2,10000%		2022
	Prix: 98,62000		Coût réel: 2,38066%	
2- VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS				
189 000 \$		1,25000%		2018
404000 6		1 500000/		2010
194 000 \$		1,50000%		2019
194 000 \$		1,75000%		2019

3 702 000 \$		2,10000%		2022
	Prix: 98,44900		Coût réel: 2,42538%	
3- VALEURS M	OBILIÈRES BANQL	JE LAURENTI	ENNE INC.	
189 000 \$		1,25000%		2018
194 000 \$		1,50000%		2019
199 000 \$		1,70000%		2020
205 000 \$		1,90000%		2021
3 702 000 \$		2,15000%		2022
	Prix: 98,56700		Coût réel: 2,43950%	

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. s'est avérée la plus avantageuse.

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par Denis Mayrand et résolu à l'unanimité :

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 489 000 \$ de la Ville de Saint Philippe soit adjugée à la Financière Banque Nationale inc.

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE la mairesse et la directrice du Service des finances et de la trésorerie ou, en son absence, le directeur général, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice du Service des finances et de la trésorerie ou, en son absence, le directeur général, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré autorisés destiné aux entreprises ».

#### LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

# 17-01-021 <u>Autorisation de signature - Demande d'aide financière - Ministère du Développement des ressources humaines du Canada - Emploi d'été Canada</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe dépose annuellement une demande d'aide financière auprès du programme « Emplois d'été Canada»;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est financé par le Service de Développement des ressources humaines Canada;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est essentielle pour l'embauche d'étudiants pour la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité;

#### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par Johanne Beaulac appuyé par Jocelyn Bouillon et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Ministère du développement des ressources humaines Canada pour le projet 2017 mentionné ci-dessous:

- 1 coordonnateur
- 1 moniteur en chef de division
- 8 animateurs
- 1 accompagnateur
- 1 animateur loisirs et culture
- 5 préposés aux parcs
- 1 préposé à l'inspection
- 1 commis aux finances

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer tous les documents requis à cette fin;

QUE cette résolution soit transmise à monsieur Jean-Claude Poissant, député de la circonscription de La Prairie.

# 17-01-022 <u>Autorisation de signature - Demande d'aide financière - Fonds de développement des communautés rurales de Roussillon - Appel de projets 2016</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe souhaite déposer une nouvelle demande d'aide financière concernant le projet «Skate-park - La place publique» auprès de la MRC de Roussillon dans le cadre du programme « Fonds de développement des communautés rurales »;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité;

### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet "Skate-park - La place publique" et d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière s'y rapportant auprès de la MRC de Roussillon dans le cadre du programme « Fonds de développement des communautés rurales ».

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Philippe, tous les documents requis dans le cadre de la demande d'aide financière auprès de la MRC de Roussillon.

# 17-01-023 <u>Autorisation de signature – Entente – Corporation</u> <u>Bistro 4G (Maison des Jeunes Le Repère) – Année 2017</u>

CONSIDÉRANT QUE le Bistro 4G (Maison des jeunes Le Repère) est un organisme sans but lucratif qui oeuvre dans la Ville de Saint-Philippe auprès des jeunes de 12 à 17 ans;

CONSIDÉRANT QUE le Bistro 4G (Maison des jeunes Le Repère) est un organisme reconnu par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville met gratuitement à la disposition du Bistro 4G (Maison des jeunes) un local et contribue financièrement à ses activités;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il y a lieu de procéder à la signature d'une entente pour l'année 2017;

#### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Manon-Josée D'Auteuil appuyé par Johanne Beaulac et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec le Bistro 4G (Maison des jeunes Le Repère).

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-710-00-999.

# 17-01-024 <u>Autorisation de signature – Demande d'aide financière - Entente régionale en médiation culturelle</u>

CONSIDÉRANT que la MRC procède actuellement à un appel de projets dans le cadre d'une entente régionale à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications pour l'appui en médiation culturelle des municipalités;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite présenter un projet qui vise à favoriser et à augmenter la participation adolescente aux activités du Service de loisirs, culture et vie communautaire;

#### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Johanne Beaulac appuyé par Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'autoriser la présentation d'un projet pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre de l'entente régionale en médiation culturelle à intervenir entre le ministère de la Culture et des Communications, la MRC de Roussillon et la Ville de Saint-Philippe.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaireà signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis dans le cadre de l'entente tripartite à intervenir.

QUE les deniers requis au paiement de la dépense occasionnée par ce projet soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires 02-770-00-499 et 02-710-00-499.

# 17-01-025 <u>Demande de soutien financier - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Centre de femmes L'Éclaircie</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a reçu une demande d'aide financière du Centre de femmes L'Éclaircie;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme répond aux critères de la Politique de reconnaissance présentement en vigueur comme organisme «Partenaire»;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Mayrand appuyé par Jocelyn Bouillon et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière au montant de 200 \$ au Centre de femmes L'Éclaircie.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 190 00 991.

#### GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

Aucun point à l'ordre du jour.

#### SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point à l'ordre du jour.

## PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

# 17-01-026 <u>Dérogation mineure DM-2016-126 - 31-31A, rue France - lot 4 884 736 (lots projetés 5 988 864 et 5 988 865) - Superficie et largeur des lots</u>

a) Consultation du public sur cette demande:

L'objet de la demande de dérogation mineure DM-2016-126 est expliqué aux personnes présentes.

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 31-31A, rue France, soit le lot 4 884 736 (lots projetés 5 988 864 et 5 988 865) du cadastre du Québec.

Aucun commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

### b) Décision du conseil:

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 31-31A, rue France, soit le lot 4 884 736 (lots projetés 5 988 864 et 5 988 865) du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN avis a été affiché et publié en conformité avec le Règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) - 16-12-14-06 - dossier DM-2016-126;

### EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité de refuser la dérogation mineure pour l'immeuble sis au 31-31A, rue France, soit le lot 4 884 736 (lots projetés 5 988 864 et 5 988 865) du cadastre du Québec situé dans la zone H-19, ayant pour objet d'autoriser une superficie de 259,1 mètres carrés et une largeur de 8,50 mètres pour les lots projetés 5 988 864 et 5 988 865 du cadastre du Québec.

# 17-01-027 <u>Approbation - Recommandations - Comité consultatif</u> d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il est proposé par Vincent Lanteigne appuyé par Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour les demandes de permis assujetties au Règlement 408 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), conformément au procès-verbal des réunions du Comité consultatif d'urbanisme tenues le 14 décembre 2016 et le 11 janvier 2017 selon ce qui suit:

PERMIS DE CONSTRUCTION				
No recommandation	Type de construction	Adresses et lots projetés	Zone concernée	Recommandation
16-12-14-08	trifamilial	244, rue Dupuis	Zone H-10	Accepter la demande de permis de construction pour un bâtiment trifamilial isolé et ce, selon la grille d'analyse P.I.I.A. 2016-121
16-12-14-09	trifamilial	250, rue Dupuis	Zone H-10	Accepter la demande de permis de construction pour un bâtiment trifamilial isolé et ce, selon la grille d'analyse P.I.I.A. 2016-122
16-12-14-10	trifamilial	256, rue Dupuis	Zone H-10	Accepter la demande de permis de construction pour un bâtiment trifamilial isolé et ce, selon la grille d'analyse P.I.I.A. 2016-123
16-12-14-11	jumelée	29-29A, rue France	Zone H-19	Accepter la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé et ce, selon la grille d'analyse P.I.I.A. 2016- 124

16-12-14-12	jumelée	31-31A, rue France	Zone H-19	Refuser la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé et ce, selon la grille d'analyse P.I.I.A. 2016- 125
16-12-14-13	jumelé	372-376, rue Deneault	Zone H-06	Accepter la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial jumelé et ce, selon la grille d'analyse P.I.I.A. 2016- 127
17-01-11-02	multifamilial (projet intégré)	5 846 045 et 5 846 046 (rue Lussier)	Zone C-108	Accepter la demande de permis de construction pour des bâtiments multifamiliaux isolés (projet intégré) et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2017-002

# 17-01-028 Avis de modification - Schéma d'aménagement et du développement durable de la MRC Roussillon

CONSIDÉRANT QUE la révision du Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Roussillon est en cours;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet dudit Schéma a été transmis à la Ville au début du mois de novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a 120 jours suivant cette transmission pour soumettre son avis sur le projet;

CONSIDÉRANT QU'il a été constaté qu'une partie du lot 2 714 296 du cadastre du Québec ne se trouve ni dans la zone agricole, ni dans la zone résidentielle et qu'elle n'apparaît pas au plan d'affectation du Schéma;

### **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par Denis Mayrand appuyé par Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité de demander à la MRC Roussillon de modifier son plan « affectations du territoire et périmètre d'urbanisation » afin d'agrandir l'affectation « multifonctionnelle structurante MS-102.1 » pour y introduire la partie du lot 2 714 296 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 2 825 m² montrée au plan annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

#### **VARIA**

Aucun point à l'ordre du jour.

# INFORMATIONS DE MADAME LA MAIRESSE

Madame Martin informe les citoyens des divers dossiers et activités présentement en cours.

### **QUESTIONS DES GENS DE LA SALLE**

17 personnes autres que celles mentionnées au début du procès-verbal ont assisté à la séance de conseil.

Madame Martin invite les citoyens présents à la période de questions.

La période de questions débute à 20 h 20.

### LEVÉE DE LA SÉANCE

# 17-01-029 Levée de la séance

Il est proposé par Sylvie Messier appuyé par et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20 h 30.

(s) Lise Martin	(s) Manon Thériault
Mairesse	Greffière